



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2020

DELIBERATIONS

Projets

Aménagement de la Place des Anciens Combattants – DETR 2020 (à l’unanimité)

Le Conseil a autorisé Monsieur le Maire à lancer le projet d’aménagement de la place des Anciens Combattants pour un coût HT de 91 627,20 euros HT, et DE SOLLICITER la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux pour un montant de 45 800 euros.

Il a été précisé que l’aménagement comportait la création d’une soixantaine de places de parking, d’espaces verts et de jeux pour enfants.

Aménagement de la Place des Anciens Combattants – demande de subvention à la Région (à l’unanimité)

Une subvention sera également demandée à la Région pour un montant de 45 813,60 euros.

Constitution de domaine foncier agricole - demande de subvention (à l’unanimité)

Considérant la volonté du Conseil Municipal de favoriser l’installation de nouveaux agriculteurs,

Il a été décidé de constituer un domaine foncier agricole en achetant des parcelles à Jean-Luc FABREGOULE, Gabriel FABREGOULE, Corinne FABREGOULE, Monique FABREGOULE au prix de 0,50 euros le m².

Le prix des cessions et les frais d’acte s’élève à 24 719,50 euros pour une surface de 40 539 m². Une subvention sera demandée au Département pour un montant de 12 360,00 euros.

Accord cadre à bons de commande « Travaux de modernisation de voirie communale existante » - Attribution et autorisation de signature (à l’unanimité)

Le Conseil a décidé d’attribuer le marché accord-cadre à bons de commandes « Travaux de modernisation de voirie communale existante » à SATP pour un montant de 110 000 euros HT par an pour une durée d’un an renouvelable une fois.

Création de comités consultatifs (à l’unanimité)

Il a été décidé de créer les différents comités consultatifs suivants : Affaires scolaires, Communication, Eau et assainissement, Environnement et embellissement, Voirie et sécurité routière, Animations et culture, Développement économique et Jeunesse et Sports.

Les membres de ces comités sont les suivants :

Affaires scolaires :

Agnès BETTIOL-LESPINASSE, Rita BAUZELY, Katy GEA, Nicolas MOUNIER, Sébastien MICHEL, Isabelle COSTE

Communication :

Albine HUGOUVIEUX, Alvaro ALONZO POZA, Pierre ROLANDO, Laurence VIOT, Hélène PAILHES

Eau et assainissement :

Alexandre TRIN, Gérard BARDET, Sébastien FAKRY, Bernard HABAUZIT, Alain JOFFRE, Henri LALAUZE, Brigitte REBOUL, Raymond SAUSSE, Jacques TOURVIEILHE, Marcel VOLLE

Environnement et embellissement :

Albine HUGOUVIEUX, Rita BAUZELY, Katy GEA, Martine MONNIER, Brigitte REBOUL, Laurence VIOT, Sébastien MICHEL, Hélène PAILHES, Martine TAUPENAS, Michel CHABERT

Voirie et sécurité routière :

Alexandre TRIN, Gérard BARDET, Francis DUFOUR, Katy GEA, Bernard HABAUZIT, Pierre ROLANDO, Raymond SAUSSE, Jacques TOURVIELHE, Cyrille VIOT, Thomas AURECHE

Animations et culture :

Hélène PAILHES, Rita BAUZELY, Marie CHATAIGNIER, Cloé HERVIEUX, Corinne REYNIER, Christian RIAMON, Samuel TAUSSAT, Cyrille VIOT, Laurence VIOT, Isabelle COSTE

Développement économique :

Jean-François BAUZELY, Alvaro ALONZO POZA, Marie CHATAIGNIER, Sébastien FAKRY, Bernard HABAUZIT, Nicolas MOUNIER, Brigitte REBOUL, Christian RIAMON, Pierre ROLANDO, Nicolas VILLEIN, Michel CHABERT, Félicien SABATIER

Jeunesse et sports :

Pascal NURY, Corinne REYNIER, Raymond SAUSSE, Laurence VIOT, Sébastien MICHEL, Adeline CHANAL, Martine TAUPENAS, Thomas AURECHE, Félicien SABATIER

Convention de maîtrise d'ouvrage unique – Syndicat Départemental d'Electricité de l'Ardèche (à l'unanimité)

Une opération d'enfouissement de réseaux de télécommunications quartier les Gauthiers sera effectuée par le SDE07 pour un coût de 13 500,00 € HT avec une participation communale de 9 450,00 € HT.

Finances

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL (à l'unanimité)

L'assemblée a pris une décision modificative sur le budget communal pour les opérations relatives à la participation pour l'électrification rurale auprès du SDE07. Il a été décidé d'inscrire 95 427,02 euros à l'article 2041582 (chapitre 041) en dépenses et à l'article 168758 (chapitre 041) en recettes.

Délibération relative aux indemnités de fonction des élus (à l'unanimité)

Monsieur a décidé de déléguer les fonctions des affaires relatives à la jeunesse et aux sports, ainsi que les actions et événements culturels et animations à deux conseillers municipaux. Une indemnité a été votée au taux de 4.5 de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Ressources humaines

Création d'un emploi d'adjoint technique territorial (à l'unanimité)

Un poste d'adjoint technique territorial a été créé pour faire face à la demande de mutation d'un adjoint technique principal de 2ème classe.

Création d'un contrat à durée déterminée - Adjoint technique territorial (à l'unanimité)

Un contrat d'un an a été créé pour pourvoir le poste précédemment créé en attente de recrutement d'un fonctionnaire.

Délibération de création d'emploi permanent autorisant le recrutement d'agents contractuels (Commune de moins de 2 000 habitants ou groupement de communes de moins de 10 000 habitants) (à l'unanimité)

Considérant le possible transfert de compétence en matière d'eau et assainissement collectif, et le nombre d'habitations raccordées au réseau d'eau potable et d'assainissement collectif en constante évolution entraînant une augmentation de charge de travail, il a été décidé de renforcer les effectifs par un emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps complet de catégorie C, en CDD.

Foncier

Acquisition des parcelles cadastrées section B n°226, 227, 821, 822, 840, 841, 842 et 843 – réserve foncière (à l'unanimité)

L'assemblée a validé l'acquisition des parcelles cadastrées section B n°226, 227, 821, 822, 840, 841, 842 et 843 dans le cadre de constitution d'une réserve foncière.

Monsieur Jean-Luc FABREGOULE, propriétaire des parcelles cadastrées section B n°821, 822, 840, 841, 842 et 843, consent à les céder à la Commune pour une surface de 18 194 m² au prix de 0,50 euro le m².

Monsieur Gabriel FABREGOULE, propriétaire de la parcelle cadastrée section B n°227 consent à la céder à la Commune pour une surface de 1220 m² au prix de 0,50 euro le m².

Monsieur Gabriel FABREGOULE, Monsieur Jean-Luc FABREGOULE, Madame Corinne FABREGOULE et Madame Monique FABREGOULE, propriétaires de la parcelle cadastrée section B n°226 consentent à la céder à la Commune pour une surface de 21 125 m² au prix de 0,50 euro le m².

Divers

Participation communale – classe de découverte de l'Ecole Privée (à l'unanimité)

L'Ecole privée prévoit de faire partir en classe de découverte ski alpin à Notre Dame du Pré, 46 élèves (classe CE et CM) pendant 5 jours. Le Conseil a validé une participation de 2160 euros. Le montant correspond à une proratisation par rapport au montant attribué à l'Ecole Publique pour la sortie classe de découverte.

FIN DE LA SEANCE